



Réunion du 1^{er} Avril 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne .

PV N. 29

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET - Patrice LAMOTHE

ABSENT :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Concernant les matchs en retard déjà programmés, nous vous rappelons qu'il est possible de les jouer en semaine, le samedi ou à des horaires différents et même en nocturne si les conditions le permettent. Il suffira d'avoir l'accord des 2 clubs et en informer le district à l'avance pour validation.

COMPETITIONS U 17

► **U17 D1:**

- **Match N°52169.2 Journée 13 entre US Couzeix-Chaptelat et Ent Foot Sud Occitane du 15/03/2025.**

Le club de **US Couzeix-Chaptelat** sera débité de la somme de **25 €** pour "Feuille de match ou FMI hors délai".

► **U17 D1 Play Off C:**

- **Match N°54840.1 Journée 02 entre CA Rilhac-Rancon et US Saint Léonard De Noblat du 05/04/2025.**

Se jouera le **04/04/2025** à **20H00** au stade René Legrand à Rilhac-Rancon.

► **U17 D2:**

- **Match N°53643.2 Journée 11 entre Bessines ANF GJ et GJ Fun 87 du 19/04/2025.**

Se jouera le **17/05/2025** à **15H00** au stade A et P Welsch à Bessines sur Gartempe.

- **Match N.53630.1 Journée 2 entre AS Nexon et US Couzeix-Chaptelat 2 du 19/04/2025.**

Se jouera le **01/05/2025** à **15H00** au stade Robert Herbin à Nexon.

- **Match N°53632.2 Journée 08 entre JA Isle 3 et Bessines ANF GJ du 29/03/2025.**

Suite au mail du club de **JA Isle 3** du 28/03/2025 annonçant son forfait pour le match faute d'effectif suffisant.

La commission des jeunes,

- Enregistre le résultat suivant :

Isle JA 3 0 but -1point Bessines ANF GJ 3 buts 3 points - .

Le club de **Isle JA 3** sera débité de la somme de **45 €** pour son 3ème forfait.

La commission déclare le club de Isle JA 3 en forfait général pour la fin de saison.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

► **U17 D3:**

- **Match N°54399.1 Journée 05 entre AS Saint Junien et ASPTT Limoges du 22/03/2025.**

Conformément au **PV N°22** de la "Commission Litiges et contentieux" en date du 26/3 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS ST JUNIEN.

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

AS Saint Junien 2 0 but -1 point ASPTT Limoges 3 buts 3 points .

- **Match N°54253.2 Journée 06 entre Ent Aixe/FCCL/Saint-Priest et Ent Sereilhac/Feuill/FCCO du 19/04/2025.**

Se jouera le **17/05/2025** à **15H00** au stade Albert Rozan à Saint Priest Sous Aixe.

► **Coupe U17:**

- **Match 1/2 Finale entre Limoges Football et JS Lafarge du 19/04/2025.**

Se jouera à **13H00** au stade du Vigenal.

Procès-verbal de la commission des jeunes du 1^{er} Avril 2025

COMPETITIONS U 15

► **FINALES COUPES JEUNES:**

Les Finales de coupes Jeunes auront lieu à Feytiat le **31/05/2025**.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président